
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 APR 2017

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 17.435 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **quinze (15)** Elèves Administrateurs Civils à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de **2017**.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Secrétaire Administratif titulaire du brevet de l'ENAM ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif dans l'emploi de Secrétaire Administratif au 31 décembre 2017 ;
- être Secrétaire Administratif de catégorie B1 et titulaire d'une Licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et avoir trois (03) ans de service effectif dans la catégorie B1 au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (DRH/MATD), les jours ouvrables du **02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent le **18 juin 2017** selon le calendrier ci-après :

- 07h 30 mn à 11h 30 mn: Synthèse de dossier..... Coef. 4
- 12h 30 mn à 15h 30 mn : Culture générale Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

La durée de la formation est de vingt-quatre (24) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le **28** APR 2017

N° 17.430 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **trente (30)** Elèves Secrétaires Administratifs à former dans les Instituts Régionaux d'Administration (IRA), est ouvert le **18 juin 2017** dans le centre unique de Ouagadougou, session de **2017**.

Aucune formation n'est prévue à Ouagadougou.

Les candidats admis choisiront par ordre de mérite au regard du classement de la liste d'admission, l'Institut Régional d'Administration (IRA) de formation en fonction des capacités d'accueil par IRA.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les agents de la fonction publique d'Etat en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017 et remplissant l'une des conditions suivantes :

- être Adjoint Administratif titulaire du Certificat de l'ENAM ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins cinq (05) ans dans une Administration publique de l'Etat dont trois (03) ans de service effectif en qualité d'Adjoint Administratif au 31 décembre 2017 ;
- être Adjoint Administratif de la catégorie C1 titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent et justifier d'une ancienneté d'au moins trois (03) ans de service effectif dans une Administration publique de l'Etat au 31 décembre 2017.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2017 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique. Ils sont centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relèvent les candidats et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (DRH/MATD), les jours ouvrables **du 02 au 15 mai 2017** de 07h à 15h 30 mn.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le téléphone; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une attestation délivrée par le Directeur des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat certifiant qu'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté de service, de catégorie et d'échelle ;
- une copie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation, de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du certificat de prise de service;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation ;
- une photocopie légalisée du (ou des) diplôme (s) exigé (s) ou de l'attestation, s'il y a lieu.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves se déroulent le **18 juin 2017** selon les horaires ci- après :

- 7h 30 mn à 11h 30 mn : Etude de dossier ----- Coef. 3.
- 12h 30 mn à 15h 30 mn : Culture Générale ----- Coef. 2

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

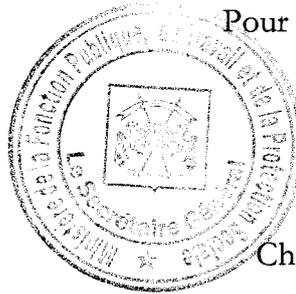
Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de vingt-un (21) mois

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.



Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National